Affaires juridiques

CLR/n°11-423

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS Séance du 26 septembre 2011

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université;

M. Gilbert Makassy, représentant M. le Recteur ;

M. Jean-Louis Bouquart; M. Robert Coudert; Mme Bénédicte Delaunay; M. Jean Fabbri; M. Yves Farge; M. Roger Fontaine; M. Kévin Gontier; M. Jean-Marc Houpert; M. Jean-Yves Le Guen; M. Emmanuel Lesigne; M. Dominique Pierre; Mme Véronique Robert; M. Antoine Sarrazin;

Ont donné procuration

M. Jean-Michel Brossard à M. Jean Fabbri;

M. Francis Barin à M. Robert Coudert

M. Bernard Deman à M. Loïc Vaillant;

Mme Marie-Luce Demonet à M. Emmanuel Lesigne;

M. Bernardo Montet à M. Loïc Vaillant ;

M. Pascal Sanson à M. Jean Fabbri;

Ont donné procuration en cours de séance

M. Yves Farge à Mme Bénédicte Delaunay ;

M. Jean-Yves Le Guen à M. Emmanuel Lesigne;

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, Vice-Président du Conseil d'administration, chargé des ressources humaines et des moyens; M. Michel Isingrini, Vice-Président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation; Mme Nadine Imbault, Vice-Présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue; M. Arnaud Giacometti, Vice-Président chargé des relations internationales; M. Pierre Gabette, Directeur Général des Services; M. Christophe Le Roch, Adjoint au Directeur Général des Services; M. Jérôme Barrère, Directeur du Cabinet; M. Bernard Buron, Directeur de l'UFR arts et sciences humaines; M. Jean-Michel Fournier, Directeur de l'UFR lettres et langues; Mme Claude Ophèle, Directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales; M. Alain Verger, Directeur de l'UFR sciences et techniques; M. Alain Gueffier, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques; Mme Florence Alary-Dénéchaud, Directrice des ressources humaines; M. Bruno Boissavit, Directeur du Service commun de documentation; M. Sébastien Boyer, Directeur de la vie étudiante; Mme Marie-Anne Boissière, Directrice du Centre local des œuvres universitaires de Tours.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance à 14 h. Une manifestation étudiante se déroulant devant la salle des séances, il propose d'entendre une délégation des protestataires. Mlle Lolita Hubert, élue UNEF au Conseil des études et de la vie universitaire, indique que cette mobilisation est générée par le règlement des études en licence de droit voté lors du précédent conseil d'administration, dont elle doute de la légalité au regard de l'arrêté ministériel publié cet été. En effet, ce règlement dispose que les étudiants qui ont moins de 8/20 à la première session d'examens ne peuvent se présenter à la session de rattrapage que s'ils ont validé l'autre semestre avec au moins 10/20. Elle rappelle que les notes éliminatoires sont interdites. De plus, elle juge

incohérente cette disposition avec la mise en place par l'Université de dispositifs d'aide à la réussite des étudiants. Elle indique qu'une pétition a rassemblé plus de 500 signatures.

M. le Président, puis Mme la Directrice de l'UFR de droit, d'économie et de sciences sociales rappellent que les nouvelles modalités de contrôle des connaissances s'intègrent dans une réforme pédagogique plus globale, conduisant à un allongement de l'année universitaire, sans augmentation du nombre d'heures, et à la mise en place d'un contrôle continu. L'ensemble de cette réforme cohérente vise à réduire l'échec en licence, et ce dans l'intérêt des étudiants. De plus, les dispositions adoptées par l'UFR de droit, d'économie et des sciences sociales sont conformes à l'état actuel de la réglementation, mais également à l'arrêté licence du 1^{er} août 2011. L'Université appliquera évidemment les dispositions réglementaires, mais aussi les dispositions votées le 4 juillet dès lors qu'elles ne sont pas contraires à la réglementation.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 4 juillet 2011

Les modifications demandées par MM. Fabbri et Lesigne sont intégrées au compte rendu (cf. P.J.) qui est approuvé à l'unanimité.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le handicap

Mme Delaunay présente (cf. P. J.) la politique du handicap à l'Université de Tours qui est un axe fort de notre projet d'établissement. Pour mettre en œuvre cette politique, l'Université a créé une mission handicap composée de quatre personnes sous la direction de M. Sébastien BOYER. Elle est chargée d'accueillir les étudiants et les personnels en situation de handicap, d'aider à la mise en œuvre de dispositifs facilitant leur insertion, de diffuser une culture du handicap au sein de l'établissement. Pour mettre en œuvre cette politique, elle dispose d'un budget de 115 000 € hors immobilier et accessibilité. Cinq objectifs ont été définis dans la carte stratégique de la mission handicap :

- favoriser l'accueil des étudiants en situation de handicap ;
- améliorer l'accompagnement pendant le cursus ;
- aider à l'insertion professionnelle ;
- diffuser une culture du handicap;
- accueillir et accompagner les personnels en situation de handicap.

Cinq groupes de travail correspondant à ces cinq objectifs ont été mis en place au mois de mai. Ils ont élaboré un programme d'action validé en comité de pilotage opérationnel. Parmi les principales actions qui seront mises en œuvre, on peut citer :

- la mise en place d'une UE libre autour du handicap ;
- la création dans chaque composante d'un trinôme référent composé d'un enseignantchercheur, d'un personnel BIATOSS et d'un étudiant ;
- l'organisation d'une conférence sur le handicap lors de la semaine de l'insertion professionnelle;
- le développement de liens avec les employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants handicapés :
- l'adoption de mesures incitatives dans les contrats d'objectifs et de moyens ;
- réserver 10 % des postes de BIATOSS et d'enseignant aux personnes handicapées;
- mise en place d'allocations doctorales pour doctorants handicapés.

M. Fabbri souhaite connaître l'écart entre le nombre de lycéens handicapés scolarisés et ceux qui arrivent à l'université et qu'une action déterminée soit menée en direction des élèves handicapés et de leurs familles, car on sait que de nombreux élèves handicapés renoncent à s'inscrire dans les universités, parce qu'ils craignent de ne pas y bénéficier du même encadrement que dans leur lycée. M. Boyer indique que c'est probable, même si on manque de chiffres précis sur ce phénomène. C'est pour répondre à cette crainte qu'ont été créées les « missions handicap » des universités, l'objectif étant de convaincre les élèves et les chefs d'établissement du second degré de la possibilité pour un handicapé de réussir à l'université.

M. le Président souligne qu'il faut combattre l'idée qu'un handicapé doit faire des études supérieures courtes. Au contraire, plus ils auront un niveau élevé, plus ils auront des chances de s'intégrer professionnellement. Il faut mettre en évidence nos succès dans ce domaine.

- M. Boyer rappelle que les étudiants qui aident leurs condisciples handicapés ne sont pas des professionnels comme les sont les aides de vie scolaire dans le second degré. L'Université a donc entrepris de leur donner une formation.
- M. Lesigne indique que le personnel enseignant handicapé peut bénéficier d'aménagement de service.
- M. le Président souligne que certains agents refusent, pour des raisons personnelles et par méconnaissance des avantages possibles, de se faire reconnaître comme travailleurs handicapés.

POLITIQUE GENERALE

Informations par le Président

1 - Effectifs à la rentrée 2011

Les effectifs totaux croissent de 4 %, les néo-bacheliers augmentant de 2,7 %. L'UFR droit, économie et sciences sociales est en progression et l'UFR sciences et techniques confirme son redressement. La psychologie connaît une forte croissance, alors que la première année commune aux études de santé est en diminution, un peu plus que dans les autres universités qui connaissent toutes un tassement.

M. Farge souhaite connaître le devenir des étudiants de licence qui ne se réinscrivent pas.

M. le Président indique que l'Université reste un peu faible sur le suivi. Il est difficile de répondre avec précision, en dehors des chiffres de la cohorte des Rabelaisiens.

2 - Contrat d'établissement

M. le Président communique aux conseillers la réponse de l'Université (cf. P. J.) au rapport de l'AERES. La phase de négociation du contrat avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche va maintenant débuter. Nous devrions recevoir à la mi-octobre la lettre d'intention du Ministère et l'Université disposera d'un délai d'un mois pour y répondre. En décembre/janvier, se déroulera la phase de négociation proprement dite au cours de laquelle nous devrons arrêter une liste d'indicateurs de performance, puis le Ministère devra définir le niveau de la dotation contractuelle. La procédure devrait déboucher sur la présentation du contrat d'établissement au conseil d'administration en mars 2012.

M. le Président rappelle que le contrat ne se confond pas avec le projet d'établissement qui est plus vaste, mais dont certains axes jugés importants par l'Université ne sont pas forcément dans le contrat avec le Ministère.

S'agissant de l'offre de formation, il reste quelques mois pour adapter nos formations avec l'Université d'Orléans, un contact aura lieu à cette fin entre les deux vice-présidents CEVU, le 12 octobre. Pour sa part, l'Université demande à pouvoir faire évoluer les maquettes pendant la période contractuelle. S'agissant de la recherche, M. le Président indique que :

- la reconduction du GERCIE comme équipe d'accueil est demandée avec création d'une fédération d'équipes de recherche réunissant juristes et économistes ;
- l'évolution de la recherche en histoire reste en débat, et les collègues devront présenter un ou plusieurs projets scientifiques ;
- si toutes les unités INSERM ont été reconduites puisque cotées A, certaines de leurs équipes constitutives ne sont plus reconnues car cotées B; un regroupement d'équipes est envisagé avec présentation d'ici 2 à 3 ans ;
- avec le CNRS, les négociations ne sont pas terminées ; la demande d'association du Laboratoire d'informatique n'a pas été retenue, mais le CNRS propose une reconnaissance en tant qu'équipe de recherche labellisée (ERL) pour une des équipes du Laboratoire.
- M. Fabbri fait part des inquiétudes ressentis par beaucoup en histoire, où les orientations projetées ne prennent pas en compte l'ensemble du spectre scientifique des collègues concernés.
- M. le Président et M. Isingrini précisent que les historiens concernés travaillent encore actuellement sur des projets et que rien n'est encore arrêté, car ils n'ont pas encore fait de propositions.

3 - Organigramme des services centraux

- M. le Président présente le nouvel organigramme (cf. P.J.) qui a été approuvé au dernier CTP. Il concrétise la politique inscrite dans le projet d'établissement qui s'est fixé comme objectif principal de mieux travailler ensemble. La réalisation de cet objectif passe par l'adoption de nouvelles méthodes (travail en mode projet) mais également par un décloisonnement des services. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de regrouper les principaux services en cinq grandes directions :
 - direction de la recherche et de la valorisation ;
 - direction de la formation ;
 - direction de la vie étudiante ;
 - direction des relations internationales ;
 - direction des moyens regroupant les fonctions support.

A la tête de chacun de ces grandes directions, on trouve un directeur qui a une mission de coordination. Il sera chargé de suivre les projets transversaux à son secteur, d'animer les comités de pilotage opérationnel ainsi que des réunions mensuelles réunissant les chefs de service appartenant à la direction.

Il est aussi créé une Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle qui se substitue au Service universitaire d'information et d'orientation. Afin de clarifier la répartition des rôles entre administration et politique, la direction en est confiée à une administrative, la vice-présidente se consacrant aux orientations politiques.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 - Election d'une vice-présidence chargée de la vie étudiante

M. le Président souhaite que Mme Delaunay, qui assure l'intérim de la fonction, soit confirmée officiellement. Il souligne qu'il ne s'agit plus d'une vice-présidence déléguée, mais d'une vice-présidence de plein exercice, car il semble logique, parallèlement à la création de la nouvelle direction de la vie étudiante, d'avoir une autorité politique dans ce domaine. Il convient de renforcer le rôle des étudiants et de leurs associations, mais aussi de donner leur pleine efficacité aux structures universitaires concernées par ce secteur.

Mme Bénédicte Delaunay est élue par 19 voix pour et 1 nul.

2 – Dévolution du patrimoine immobilier

M. le Président demande au conseil d'administration de lui permettre de redemander au ministère la dévolution du patrimoine immobilier. Il rappelle que cette dévolution figure dans notre projet de contrat d'établissement.

L'Université de Tours dispose d'un schéma directeur immobilier, dont la mise en œuvre nécessite une enveloppe de 195 M €. Or, la mobilisation d'une telle enveloppe suppose un accompagnement fort de l'Etat, mais aussi des collectivités territoriales, lesquelles ne sont disposées à s'engager que si l'Université est propriétaire de ses locaux.

La dévolution du patrimoine immobilier doit également permettre d'assurer un financement de l'Etat plus régulier que les actuels contrats de projets Etat-Région (CPER) qui ne sont jamais complètement réalisés. Elle permettra également à l'Université d'emprunter ou de conclure des partenariats publics-privés.

- M. Lesigne juge déplacé un article de la Nouvelle République dans lequel Mme le Recteur fait part de ses doutes quant à nos projets immobiliers.
- M. le Président indique que ce n'est pas nouveau, puisque son prédécesseur avait déjà écrit qu'il jugeait irréaliste notre besoin de 195 M €.
- M. Fabbri rappelle qu'il conviendrait de centrer l'Université sur ses missions fondamentales de formation et de recherche, plutôt que d'ajouter la mission très lourde que représente la gestion du patrimoine immobilier. Par ailleurs, l'exemple de l'Université de Poitiers incite à la plus extrême prudence : en effet, l'Université a 372 000 m², mais selon les critères de l'Etat, elle ne devrait avoir que 244 000 m² de superficie et c'est sur ce dernier chiffre que l'Etat s'est engagé financièrement. C'est pourquoi la FSU votera contre cette dévolution qui ne lui semble aucunement une priorité et qui apparaît comme un alignement inquiétant sur les exigences de la Région.

M. le Président souligne que l'objectif est d'assurer des financements supplémentaires, pérennes et réguliers, ce qui n'est pas le cas avec l'actuel CPER. Il y a des urgences en matière immobilière, notamment l'ex-EIT. Pour sa part, il aimerait bien être dans la situation de Poitiers qui va pouvoir valoriser ses excédents de patrimoine par le biais de la vente ou de la location, ce qui est loin d'être notre cas avec 222 000 m² pour un effectif quasi similaire.

Le Conseil approuve la demande de dévolution du patrimoine par 16 voix pour et 3 contre.

Immobilier

Acquisition de locaux pour la Maison des sciences de l'Homme (MSH)

M. le Président rappelle que le Conseil a approuvé lors de sa séance du 4 octobre 2010 le principe de l'acquisition de locaux pour la MSH. Il s'agit aujourd'hui de voter une subvention de 30 000 € à l'Etat, somme correspondant à la participation de l'Université dans cet achat.

Le Conseil approuve la subvention par 16 voix pour et 3 abstentions.

Personnel et Ressources humaines

1 - Utilisation d'emplois vacants

1-1 Personnel BIATOSS (cf. P.J.)

M. le Président indique que le Conseil doit se prononcer d'abord sur le nombre de postes à ouvrir au concours. Mais, un travail en profondeur est encore à effectuer avec les composantes. Il s'agit notamment de traiter la question récurrente du devenir des collègues pour la promotion desquels des postes avaient été ouverts au concours et qui ont échoué, car un concours reste un concours et il peut y avoir un autre lauréat. C'est pourquoi il propose d'approuver l'ouverture au concours de 36 postes correspondant aux emplois susceptibles d'être vacants, en sachant qu'il s'agit d'un nombre maximal qui sera forcément revu à la baisse. Il rappelle qu'il n'y aura pas de création de postes et donc nous devons établir des priorités. Un classement sera établi entre tous les besoins, y compris les besoins nouveaux, ce qui signifie qu'un poste qui se libère ne sera pas automatiquement reconduit.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

1-2 Enseignants et enseignants-chercheurs (cf. P.J.)

- M. le Président présente la campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs. Il rappelle que les postes sont implantés à l'université et que tout poste vacant est susceptible d'être redéployé. Il indique les principales priorités de cette campagne d'emplois :
 - l'enseignement des langues pour non spécialistes dans les centres de ressources en langues (CRL) ;
 - le redéploiement d'emplois vers des composantes notoirement sous-encadrées ;
 - l'organisation et l'animation du C2i;
 - le développement de l'enseignement à distance.
- M. Farge estime que, selon l'option retenue, l'enseignement à distance peut être relativement simple à mettre en place ou au contraire demander un gros investissement. Il souhaite donc que ce sujet revienne devant le Conseil.
- M. le Président rappelle que le développement de l'enseignement à distance n'est pas simplement l'utilisation d'outils nouveaux, mais nécessite de concevoir une formation à distance, ce qui implique une vraie réflexion pédagogique.
- M. Fabbri souhaite que cette question stratégique soit discutée dans les instances de l'Université.
- M. le Président indique qu'il y a eu un débat sur le sujet au CEVU et souligne qu'on n'en est qu'au stade de l'expérimentation.
- M. Fabbri s'étonne qu'on parle de priorité sur les CRL, quand dans le même temps l'Université réduit la décharge accordée aux agents qui se sont investis dans la mise en place des CRL.

- M. le Président rappelle que l'apprentissage d'une langue pour les non spécialistes est une nécessité pour leur avenir professionnel. Or, nous avons constaté que cet apprentissage fonctionnait mal dans sa forme traditionnelle, d'où la mise en place des CRL qui complètent les enseignements classiques. La mise en place des CRL s'accompagne d'une politique de recrutement d'enseignants titulaires
- M. Fabbri relève que l'Université veut confier la responsabilité du C2i à un enseignant du second degré, alors qu'il n'existe pas de CAPES ou d'agrégation d'informatique. Il souhaite connaître le profil recherché.

Mme Imbault indique que l'enseignant recherché est un professeur de technologie.

- M. Fabbri demande le nombre de postes de professeur ouverts au concours au titre de l'article 46-3. M. le Président rappelle qu'il n'a pas de politique volontariste en matière de 46-3, car il n'y est pas par principe favorable et le Conseil non plus. Mais il a toujours accepté d'étudier les propositions qui lui étaient présentées dès lors qu'elles ne lui semblaient pas entachées de favoritisme.
- M. Fabbri souligne qu'il existe un problème de stabilisation des enseignants-chercheurs dans certaines sections.
- M. le Président commente les propositions.
 - Poste n°1192 : mouvement « au fil de l'eau ».
 - Poste n°1388 : prêt d'un poste à l'UFR droit, économie et sciences sociales pour recruter le futur directeur du GERCIE ; poste rendu lors d'un prochain départ en retraite.
 - Poste n°1184 : professeur de technologie.
 - Poste n°906 : ce poste serait pourvu pour l'année par un contractuel qui enseignerait l'anglais à l'UFR sciences et techniques.
- M. Fabbri regrette que le poste d'allemand n°60 soit redéployé vers les sciences du langage.
- M. le Président souligne qu'il y a suffisamment d'enseignants en allemand, puisqu'ils sont 13, alors que nous comptons 23 étudiants en licence dont 10 en première année (contre 13 l'an dernier). Il rappelle qu'il n'y a aucune volonté de faire disparaître l'allemand, mais l'allemand étant de moins en moins enseigné dans le second degré, les universités ont de moins en moins d'étudiants en allemand. C'est un constat dont il faut bien tirer les conséquences.
- M. Fabbri regrette que deux postes de professeurs d'histoire soient pourvus par des ATER. Il considère que c'est un mauvais signal adressé tant aux collègues locaux susceptibles d'être candidats qu'à l'extérieur.
- M. Buron précise que cette proposition a été validée par le Conseil d'UFR arts et sciences humaines à l'unanimité moins 3 abstentions. Les postes ont été libérés par deux collègues qui ont obtenu une mutation. Dans un secteur en mutation, avec des modifications de périmètre entre les équipes de recherche, le débat collectif nécessaire n'a pas pu avoir lieu. L'UFR espère bien pourvoir les deux emplois en 2013.
- M. le Président souligne qu'il a reçu le Directeur du Département. Celui-ci lui a clairement indiqué les incertitudes qui pèsent sur l'évolution de l'histoire. Il a donc paru légitime d'attendre les projets scientifiques avant d'ouvrir ces postes au concours.
- M. Fabbri s'inquiète de la multiplication des contrats d'enseignement dont il avait initialement été indiqué qu'ils étaient destinés aux anciens ATER ayant épuisé leurs droits à ce titre.

Le Conseil adopte les propositions d'utilisation des emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs vacants :

- Poste n°60 par 16 voix pour et 3 contre :
- Poste n°906 par 16 voix pour et 3 refus de prendre part au vote ;
- Poste n°1184 par 16 voix pour et 3 contre ;
- Poste n°1203 par 14 voix pour et 5 contre ;
- Autres postes par 16 voix pour et 3 contre.
- 2 Modalités de recrutement des enseignants du second degré (cf. P. J.)
- M. le Président indique qu'il s'agit d'adapter nos dispositions locales à la circulaire ministérielle.

M. Fabbri demande quelles sont les instances ou /et responsables qui proposent ces commissions ad hoc et qui les valident puisque cela ne figure pas fans le texte. Il souhaite que le CA restreint soit appelé à voter.

M. le Président indique que ces questions sont encore à l'étude.

Le Conseil approuve la proposition par 16 voix pour et 3 abstentions telle que modifiée en séance.

3 – Mandat de la commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCPANT)

Le CTP souhaite que les élections pour le renouvellement de la CCPANT aient lieu le 20 octobre 2011. Il convient donc de mettre fin au mandat de l'actuelle commission. Le CTP a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité la fixation à la date du 20 octobre 2011 de la fin du mandat de la CCPANT.

4 – Aménagement des modalités d'attribution de la prime de fonction et de résultat et de la nouvelle bonification indiciaire

M. le Directeur général des services présente (cf. P. J.) les modifications apportées aux modalités d'attribution de la prime de fonction et de résultat (PFR) et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI). Un groupe de travail s'est réuni le 1^{er} septembre dernier, associant les représentants du personnel et des membres de l'administration. Les principales modifications visent à prendre en compte des changements d'appellation ou une augmentation ou une baisse de la charge de travail. Les propositions ont été approuvées à l'unanimité par le CTP.

Le Conseil approuve à l'unanimité les modalités d'attribution pour l'année universitaire 2011-2012 :

- de la prime de fonctions et de résultats ;
- de la nouvelle bonification indiciaire.

5 – Aménagement pluriannuel du temps de service pédagogique des enseignants et enseignants-chercheurs

M. le Président indique que cette mesure doit permettre aux enseignants-chercheurs d'aménager sur plusieurs années leur service d'enseignement aujourd'hui établi à 192 heures équivalent TD par an. Le dispositif (cf. P. J.) doit permettre à ceux qui le souhaitent de mettre en réserve au maximum 64 heures équivalent TD par an, le maximum cumulé ne pouvant excéder 192 heures équivalent TD sur une période de 4 ans. L'intéressé doit avoir un projet qui a reçu l'accord des différents responsables scientifiques et pédagogiques :

- Responsable du département pédagogique ;
- Directeur de composante ;
- Directeur de laboratoire :
- Conseil restreint de la composante.

Cet aménagement ne change pas la politique des délégations et des congés pour recherche et conversion thématique (CRCT). L'Université s'engage donc à maintenir une moyenne de 12 semestres de CRCT par an.

M. Fabbri apprécie les progrès intervenus à l'occasion du passage en CTP. Par contre, il reste convaincu que le cumul d'heures ne devrait pas excéder 96 heures équivalent TD, au maximum 128. Il souhaite aussi connaître les voies de recours en cas de refus ; il suggère qu'après deux refus, l'intéressé puisse saisir le conseil scientifique restreint.

M. le Président rappelle que l'objectif est d'introduire de la souplesse dans notre gestion, pas d'ajouter de nouvelles procédures.

Le Conseil approuve la proposition par 15 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Etudes, vie de l'étudiant et culture

1 - Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 15 septembre 2011

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) a élu un représentant à la commission « Aide à l'inscription ».

Le CEVU a approuvé :

- le tarif pour les personnes extérieures désireuses de passer les certifications en langues de l'enseignement supérieur ;
- des modifications de maquettes et de modalités de contrôle des connaissances;
- des conventions de relations internationales avec :
- L'Université médicale d'Ho-Chi-Minh-Ville (Vietnam) ;
- L'Institut Saint-Esprit de Kaslik (Liban);
- L'Institut Polytechnique National des Etats-Unis mexicains (Mexique).

La discussion reprend sur l'arrêté « licence ».

M. Fabbri considère que ce n'est pas l'intérêt des étudiants de se focaliser sur les aspects techniques du contrôle des connaissances, alors que ceux-ci doivent être étroitement liés au contenu des enseignements et à la pédagogie. Il craint qu'avec une capitalisation non cadrée, on aille vers une licence tellement « à la carte » qu'on pourra s'interroger sur son contenu. Il rappelle que les étudiants sont représentés dans les conseils et que les enseignants travaillent à la réussite des étudiants et non à leur échec. Une concertation dans l'intérêt des étudiants lui semblerait plus productive que l'approche contentieuse des étudiants.

M. le Président insiste sur le caractère pédagogique de l'évaluation. Il rappelle que les modalités de contrôle des connaissances s'inscrivent dans une refonte globale de l'organisation pédagogique de la licence de droit.

Mme Ophèle souligne que la réforme de la deuxième session n'a jamais été une fin en soi, mais s'inscrit dans une réforme pédagogique globale de la licence, réforme à laquelle les étudiants ont été largement associés. Elle rappelle que si les étudiants membres du Conseil d'UFR et du Conseil d'administration ont unanimement voté le projet, c'est sans doute qu'ils avaient bien perçu l'intérêt pédagogique de cette réforme.

Mme Imbault ajoute que la réforme s'accompagne d'un renforcement du contrôle continu qui favorise l'accompagnement pédagogique de l'étudiant.

M. Gontier indique que cette réforme ne pose pas de problèmes à l'immense majorité des étudiants.

Le Conseil d'administration adopte les propositions ayant reçu un avis favorable du CEVU par 19 voix pour et 1 contre.

Affaires financières

Admissions en non-valeurs

Sur proposition de l'Agent Comptable, M. le Président demande au Conseil d'admettre en non-valeurs des chèques, qu'on ne peut plus espérer encaisser, pour un montant de 7 405,38 €

Le Conseil approuve à l'unanimité l'admission en non-valeurs.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Personnel des centres de ressources en langues

M. Fabbri indique que la décharge des personnels des CRL a été réduite de 100 heures à 64 heures équivalent TD. Il ne juge pas judicieux de fragiliser les collègues qui se sont investis dans le développement des CRL, alors que l'Université affiche sa volonté politique de faire réussir en langues les étudiants non spécialistes.

M. le Président rappelle que la décharge avait été accordée au personnel des CRL pour la mise en place et le lancement des CRL. Ceux-ci sont gérés par les composantes dont le budget supporte aussi les décharges accordées aux responsables des CRL. Comme nous sommes en phase d'évaluation de l'enseignement de l'anglais pour non spécialistes, il suggère de figer la situation et de prendre une décision pour l'année universitaire 2012-2013 au vu des résultats du groupe de travail.

Celui-ci, qui associera les composantes et les personnels des CRL, sera organisé dans les semaines qui viennent.

- M. Buron indique que les primes de responsabilité pédagogique servies par les composantes s'inscrivent dans le cadre établi par le Conseil d'administration qui fixe les fonctions et les montants, et qu'à l'UFR arts et sciences humaines, elles sont votées en Conseil d'UFR restreint.
- M. Roncin souhaite que soient pris en compte les réalités des diverses composantes, car tous les CRL sont loin d'avoir les mêmes charges. Cette prise en compte sera d'autant plus facile que les CRL sont gérés par les composantes, qui prennent les décharges sur leur dotation horaire.
- M. le Président rappelle qu'il n'y a qu'un CRL par composante, même si certains peuvent avoir deux implantations.

2 - Fonctionnement du CUEFEE

M. Fabbri conteste la légalité des conditions d'organisation du concours qui a permis le recrutement de 3 agents en CDD rémunérés en heures TD. Il souhaite aussi connaître les raisons qui ont conduit à rémunérer désormais en heures TP les autres personnels travaillant au CUEFEE.

M. le Président indique que c'est à tort que les personnels ont été rémunérés l'an dernier en heures TD. Considérant qu'il s'agissait d'une erreur de l'administration, aucun reversement n'a été demandé aux personnels concernés. Par ailleurs, pour tenir compte de la situation créée au CUEFEE par cette erreur administrative, il a été décidé d'offrir à 3 personnes des CDD qui se transformeront en CDI au bout d'un an. Un jury a été constitué. Il s'est réuni à la fin du mois d'août et a auditionné tous les candidats. Trois personnes ont donc bénéficié d'un CDD rémunéré en heures TD avec, comme contrepartie, l'obligation d'assurer des charges administratives lourdes. Pour les autres, ils restent rémunérés en heures TP, pour un nombre d'heures variant entre 96 et 392 heures. Il faut toutefois noter que ces personnels n'ont pas de charges administratives à assurer.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 h 30.

A Tours, le 27 septembre 2011

Le Président,

Loïc VAILLANT

P. J.: 10.